

INTERDICTION DE L'USAGE DU FEU NON DOMESTIQUE SUR L'ENSEMBLE DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE CE 29 OCTOBRE 2019



29/10/2019

Les communes de Kaala-Gomen, Koné, Koumac, Pouembout, Poya et Voh sont placées ce jour, par les services de Météo France NC, en « risque extrême » dans le cadre du dispositif de vigilance Prévifeu. Par conséquent, l'utilisation du feu à usage non domestique est interdite sur l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie ce jour (le 29 Octobre 2019).

Nouméa, le 29 octobre 2019

Dispositions générales

Conformément à l'arrêté HC/CAB/DSC/n°79 du 24 août 2012, faisant partie du dispositif ORSEC de Nouvelle-Calédonie relatif aux feux de forêt, et à l'arrêté n° 2019-18594/GNC-Pr du 2 octobre 2019 portant interdiction à l'usage du feu sur l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie, et, considérant les risques importants d'incendies d'espaces naturels pouvant menacer les personnes, les biens et l'environnement, tout feu à usage non domestique sera interdit sur l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie, dès lors qu'une commune au moins sera placée par les services de la météorologie de la Nouvelle-Calédonie en risque « extrême » du dispositif Prévifeu, et ce jusqu'au 15 décembre 2019 inclus.

Conséquences pour la journée

Les communes de **Kaala-Gomen, Koné, Koumac, Pouembout, Poya et Voh** sont placées ce jour, par les services de Météo France NC, en « risque extrême » dans le cadre du dispositif de vigilance Prévifeu.

Par conséquent, l'utilisation du feu à usage non domestique est interdite sur l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie ce jour (le 29 Octobre 2019).

La direction de la sécurité civile et de la gestion des risques appelle la population à se conformer à cette interdiction.